

Crise sanitaire COVID-19
Exclusion du cas de « pandémie »
Prise de position de l'ACA

L'ACA tient tout d'abord à remercier les assureurs qui ont presté sans restriction et salue l'initiative de l'Ombudsman des assurances privées d'avoir demandé un avis de droit. La clarté et la pertinence de cet avis ont été relevées à maintes reprises.

Aucun gouvernement, y compris en Suisse, n'avait pu anticiper l'impact économique engendré par cette pandémie. Le but de l'ACA n'étant pas de faire de la politique, ni de nommer des responsables, nous devons néanmoins relever qu'il y a lieu de clarifier certaines clauses / exclusions et risques. En effet, nous ne pouvons pas exclure que de nouvelles pandémies / épidémies ou catastrophes naturelles se déclareront dans l'avenir.

Nous estimons dès lors que la solution de pooling des assureurs abordés par plusieurs compagnies est tout à fait appropriée et nous souhaiterions que l'ACA soit consultée dans un tel groupe de réflexion.

L'ACA défend aujourd'hui les intérêts de nombreux courtiers romands œuvrant pour l'intérêt des PME. Ces cabinets ont dû faire face aux réalités du terrain et ont été particulièrement attentifs aux conséquences subies quotidiennement par bon-nombre d'entrepreneurs. Le monde du courtage ayant été très proche des principales activités impactées, il nous paraît opportun que l'ACA soit sollicitée dans le cadre du projet de pooling des assurances. Il est en effet important de tirer des leçons des événements vécus et d'entreprendre des démarches uniformes pour un avenir assurantiel d'une meilleure qualité, bien évidemment sans intervenir sur les libertés commerciales de chacun.

De plus, cette crise n'a manifestement pas eu pour effet d'améliorer l'image des assureurs suisses et les multiples critiques à leur encontre auront sans aucun doute des répercussions sur l'avenir de la branche. Nous devons donc agir ensemble et penser au monde assurantiel de demain.

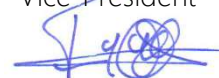
Nous serions ravis de participer à ces défis assurantiels de demain.

Pour le Comité de l'ACA

Loïc Dubost
Président



Thierry Equey
Vice-Président



Préverenges, le 12 juin 2020